

N/REF : 26/12/2024 11H43 C:262735 I:34897
V/REF : OSMIL806460743
V/Email reçu le Jeudi 26/12/2024 a 11H43

FONCIA AF IMMO

**85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS**

IMMEUBLE : LES PLATANES
11 11B ALLEE PARC POMPIDOU
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 02 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 11 - 11 B PARC POMPIDOU / 2 - 2 B RUE JEAN GIONO - GRENOBLE

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE FOSSES ASCENSEURS
ARNAUD ACAF SERA SUR PLACE 06 31 06 80 38 A 9H

Donneur d'ordre : Mme L. OZKARA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 30/12/2024 A 8H30
POMPAGE DE 2 FOSSE ASCENSEUR DU 2 ET 2BIS
6 CAMION EN PRÉSENCE DU TECHNICIEN ASCENSEUR

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 30/12/24 a 11H39 Mme A CABREIRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs
interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	530,70

TOTAL H.T.	530,70
T.V.A. a 10,00%	53,07
TOTAL T.T.C.En EURO	583,77

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN